

PRIVATE VIE est un contrat d'Assurance vie complet offrant la possibilité d'investir à la fois sur 3 fonds en euros performants, une offre diversifiée et évolutive de SCPI, une large gamme d'OPCVM, 4 options d'arbitrages automatiques et 5 mandats d'arbitrage, du plus prudent au plus dynamique.

3 BONNES RAISONS D'ENVISAGER SON AVENIR AVEC PRIVATE VIE :

✓ Profiter de la sécurité de 3 fonds en euros, qui bénéficient d'une gestion performante

✓ Nouveautés SCPI : Une offre large, diversifiée et évolutive

✓ Transmettre son patrimoine dans les meilleures conditions

LE CONTRAT

Contrat d'Assurance vie à versements libres et à durée viagère.

PRIVATE VIE, le contrat Multisupports d'Assurance vie sur mesure, qui s'adapte à votre stratégie patrimoniale.

Résolument haut de gamme et innovant, PRIVATE VIE constitue une offre souple et évolutive qui s'adapte en permanence aux investissements présents et futurs. Quelles que soient la sensibilité au risque et la connaissance des marchés, PRIVATE VIE s'adapte à la situation personnelle de chacun.

Les versements

Versement initial	7 500€
Versements complémentaires	Libres : 7 500€
	Programmés : 150€ par mois, 150€ par trimestre

ZOOM SUR UNE GESTION SUR-MESURE ...

EuroSélection, le fonds en euros actif

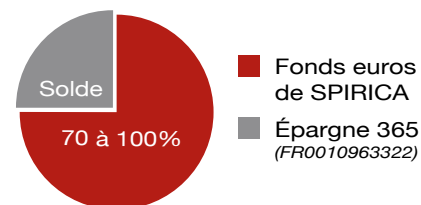
Le fonds EuroSélection est une nouvelle génération d'actifs en euros qui offre une alternative aux fonds traditionnels en incluant une poche investie en OPCVM actions diversifiés, le tout faisant l'objet d'une gestion dite « coussin », dont l'objectif est de surperformer les fonds en euros traditionnels.

Le fonds EuroSélection présente les mêmes caractéristiques qu'un actif général traditionnel :

- **Une garantie du Capital** : Permanente (*frais de gestion compris*),
- **Un effet cliquet** : Les gains acquis durant une année le sont définitivement, et ne peuvent être remis en cause quelle que soit la conjoncture,
- **Une participation aux bénéfices propre** : Tenant compte de la performance du fonds général et d'actifs plus dynamiques.

Pour l'année 2015, le fonds EuroSélection est constitué entre 70 et 100% par le fonds en euros de SPIRICA, le solde étant réparti sur un support diversifié, Épargne 365 (FR0010963322). La poche est gérée selon la méthode dite à « coussin ». En cas d'évolution défavorable du support diversifié, celui-ci sera partiellement ou totalement arbitré.

Répartition du fonds EuroSélection au 01/01/2015



Nouveauté : le fonds EuroSélection Différé

PRIVATE VIE a connu une évolution importante avec la création du **Fonds EuroSélection Différé**, une nouvelle génération de fonds en euros, dont la participation aux bénéfices n'est acquise qu'au terme d'une période de **4 ans, reconductible à 8 ans** selon le choix du souscripteur (*cf. article A331.9 du Code des Assurances*).

Le **Fonds EuroSélection Différé** est adossé au Fonds EuroSélection, à l'exception près que la participation aux bénéfices est versée tous les 4 ou 8 ans et non chaque année. Ceci implique un traitement fiscal particulier tant sur le plan de l'ISF que sur les rachats (*cf. fiche produit « Les fonds en euros »*).

PRIVATE VIE S'INSCRIT DANS LE CADRE FISCAL DE L'ASSURANCE VIE

En cas de rachat :

La taxation sur les plus-values ne s'applique qu'en cas de retraits de capitaux du contrat, sauf prélèvements sociaux sur les produits des fonds en euros lors de l'inscription en compte. Les arbitrages n'ont pas d'incidences fiscales.

La fiscalité applicable s'analyse en fonction de la durée écoulée entre l'ouverture du contrat et le rachat.

En cas de décès :

Le contrat s'inscrit dans le cadre de la fiscalité de l'Assurance vie en vigueur au jour du décès.

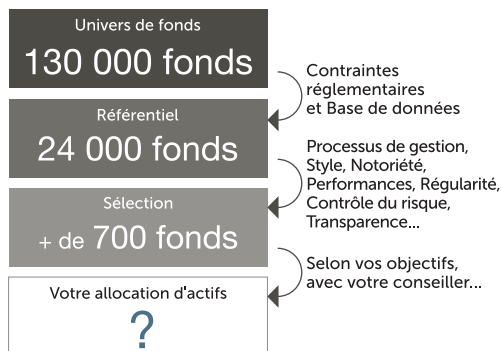
ISF :

La valeur prise en compte au titre de l'ISF est la valeur de rachat du contrat au 1^{er} Janvier (article 885 F du CGI).

■ LES SUPPORTS : UNE SÉLECTION RIGOUREUSE

Nos critères sont dictés par un processus de sélection très rigoureux tenant compte des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- Performances réalisées sur les 3 et 5 dernières années,
- Volatilité des performances,
- Notoriété et expérience des gérants,
- Possibilité de rentrer et de sortir des fonds en franchise de frais,
- Qualité de l'information,
- Complémentarité des gestionnaires dans leur style de gestion.



GESTION LIBRE

Sélection évolutive des meilleurs supports dans chaque catégorie :

- + de 700 OPCVM
- 9 SCPI
- 1 SCI
- Des produits ponctuels (EMTN, CLN...)
- 3 fonds en euros : le fonds en Euros de SPIRICA, le fonds EuroSélection et le fonds EuroSélection Différé

MANDATS D'ARBITRAGE

5 mandats d'arbitrage adaptés et en adéquation avec les marchés financiers :

- Europe 70
- Europe 100
- International Flexible 30
- International Flexible 60
- International Flexible 100

OPTIONS SUR MESURE

Garantie plancher (cf. Conditions Générales et annexes)

Garantie plancher Indexée (cf. Conditions Générales et annexes)

4 OPTIONS D'ARBITRAGES AUTOMATIQUES

Dans le cadre de la gestion libre, PRIVATE VIE vous propose 4 options de gestion qui vous offrent la possibilité de bénéficier d'arbitrages automatiques selon des modalités prédéfinies.

- Investissement progressif
- Sécurisation des plus-values
- Réallocation automatique
- Stop Loss relatif

■ LA STRUCTURE DE FRAIS

- Frais d'entrée : 4,50% maximum
- Frais de gestion annuels : 1% (cf. Conditions Générales)
- Frais de sortie : aucun
- Frais d'arbitrages : 1% avec un minimum de 45€
- Avances : possible à partir du 6^{ème} mois
- Frais de gestion des mandats d'arbitrage : 1 à 1,25% par an
- Les options de gestion sont gratuites. Seuls les frais d'arbitrages sont prélevés à chaque déclenchement des options Sécurisation des plus-values, Réallocation automatique et Stop Loss relatif (0,50% avec un minimum de 45€)
- Sortie : capital ou rente
- Pénalités de sortie selon les particularités de certains supports (SCPI, structurés, FCPR...)

Le document n'a aucun caractère contractuel ni indicatif des choix et objectifs de l'investisseur. L'ensemble des données est présenté à titre purement informatif et ne peut en aucun cas être assimilé à une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, et est fourni et mis à la disposition par des sources extérieures. Des modifications des informations financières et des dispositions juridiques et administratives, notamment fiscales, peuvent survenir postérieurement à la rédaction du présent document. Par ailleurs, les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Il est d'ailleurs rappelé que la valeur des unités de comptes et celle des fonds en général ne sont pas garanties mais sont sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Dès lors, NORTIA décline toute responsabilité dans l'utilisation qui pourrait être faite de ces informations et les conséquences qui pourraient en découler.

DISTRIBUÉ PAR

NORTIA - 215, avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1
Tél : 03 28 04 04 04 - Email : contact@nortia.fr - www.nortia.fr

Société de courtage d'assurance immatriculée
sous le numéro ORIAS 07 001 890
S.A.S. au capital de 2 000 000 € -
RCS LILLE MÉTROPOLÉ 398 621 102 000 43

ASSURÉ PAR

SPIRICA
50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

Entreprise régie par le Code des Assurances
S.A. au capital de 56 064 641 euros -
RCS Paris 487 739 963

FOCUS

FONDS EN EUROS & EFFET CLIQUET

Les gains acquis durant une année ne peuvent être remis en cause.

3 Fonds en euros performants :

- Fonds en Euros de SPIRICA
- Fonds en Euros Actif : le Fonds EuroSélection
- Fonds EuroSélection Différé

PERFORMANCES NETTES*

(de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux) :

Fonds en Euros de SPIRICA

+ 2,70% en 2014
+ 3,00% en 2013
+ 3,21% en 2012
+ 3,32% en 2011
+ 4,21% en 2010

Fonds EuroSélection

+ 3,42% en 2014
+ 4,02% en 2013
+ 4,01% en 2012
+ 0,33% en 2011
+ 5,02% en 2010

* Les performances passées ne sauraient constituer une garantie de performances futures.

CONDITIONS D'ACCÈS EXCEPTIONNELLES POUR LES SCPI :

- Délai de jouissance réduit à un mois maximum,
- Liquidité garantie par l'assureur,
- Les revenus bénéficient de la fiscalité du contrat d'Assurance vie.

Vous souhaitez de plus amples informations sur notre contrat PRIVATE VIE

Accédez à notre formulaire en ligne via notre rubrique Contact, sur www.nortia.fr